

856ème séance plénière

PC Journal No 856, point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION No 994
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITÉS
D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2011
SUR LA DIMENSION HUMAINE

Varsovie, 18 – 20 mai 2011

Le rôle des partis dans la vie politique

I. Ordre du jour

1. Ouverture du Séminaire
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Discussion dans le cadre de quatre groupes de travail
4. Séance plénière de clôture : récapitulation des travaux et clôture du Séminaire

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. Le Séminaire s'ouvrira le mercredi 18 mai 2011 à 10 heures et s'achèvera le vendredi 20 mai 2011 à 18 heures.
2. Toutes les séances de la plénière et des groupes de travail seront ouvertes à l'ensemble des participants.
3. La séance plénière de clôture, prévue pour l'après-midi du 20 mai 2011, portera principalement sur les suggestions et recommandations concrètes visant à apporter des solutions aux questions examinées lors des séances des groupes de travail.
4. Les séances de la plénière et des groupes de travail se tiendront selon le programme de travail ci-après.

5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.
6. Les règles de procédure de l'OSCE et les modalités des réunions de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine (Décision No 476 du Conseil permanent) seront appliquées, *mutatis mutandis*, lors du Séminaire. En outre, il sera également tenu compte des lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision No 762 du Conseil permanent).
7. Les débats des séances de la plénière et des groupes de travail seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

Groupe de travail I : Les partis politiques et les engagements de l'OSCE

- Rôle central des partis dans la démocratie, la promotion de l'exercice collectif des droits de libre association et d'expression et la facilitation de la participation politique ;
- Engagements de l'OSCE relatifs aux partis politiques, notamment mais pas seulement en ce qui concerne le droit de créer des partis et des organisations politiques ;
- Obstacles à la mise en œuvre des engagements de l'OSCE relatifs aux partis politiques dans les États participants.

Groupe de travail II : Participation égale des femmes et des hommes dans les partis politiques

- Rôle des partis politiques pour ce qui est d'assurer aussi bien aux femmes qu'aux hommes l'égalité d'accès à la vie politique et leur participation à celle-ci ;
- Accroissement de la participation et de la représentation des femmes à travers les systèmes de partis politiques ;
- Bonnes pratiques, y compris les mesures et incitations tant juridiques que volontaires, pour promouvoir la participation des femmes dans les partis politiques ;
- Bonnes pratiques pour ce qui est d'encourager les femmes à entrer dans la vie politique par l'intermédiaire des partis politiques.

Groupe de travail III : Réglementation relative aux partis politiques dans la législation nationale

- Les partis en tant qu'éléments irremplaçables et essentiels du processus électoral et de la gouvernance démocratique et la réglementation les concernant ;
- Les cadres juridiques et réglementaires nationaux relatifs aux partis politiques et leur influence sur le pluralisme, l'égalité de représentation, la participation et la transparence ;

- Bonnes pratiques en matière de réglementation des partis politiques, y compris des questions comme le financement, l'enregistrement, l'affiliation et les exigences territoriales.

Groupe de travail IV : Démocratie électronique : accroissement de la participation et de la représentation

- Nouveaux outils permettant aux citoyens de contribuer aux processus législatif et décisionnel ;
- Outils électroniques pour accroître la démocratie interne dans les partis ;
- Influence de la démocratie électronique sur les campagnes politiques ;
- Renforcement de la transparence et de la responsabilisation grâce aux outils électroniques ;
- Accroissement de la participation et de la visibilité grâce aux outils électroniques.

Programme de travail

Horaire des séances : 10 heures – 13 heures.
15 heures – 18 heures

	Mercredi 18 mai 2011	Jeudi 19 mai 2011	Vendredi 20 mai 2011
Matin	Séance plénière d'ouverture	Groupe de travail II	Groupe de travail IV
Après-midi	Groupe de travail I	Groupe de travail III	Séance plénière de clôture